

depuis celle du commandeur de Chates, puis à celle de de Monts. En 1603, le dernier en Acadie, où il a été le premier dans la fondation de Port-Royal, aujourd'hui Annapolis, le premier établissement durable fondé par des Français dans le nord de l'Amérique, et le plus ancien du continent après Saint-Augustin. Cette ville de fait le centre de notre colonie acadienne, qui fut pendant un siècle et demi le sujet de contestations toujours renouées entre la France et l'Angleterre. Séparée de la France par le seul des armées, l'Acadie, devenue la Nouvelle-Ecosse, conserve encore au fond de ses baies et de ses forêts, même au cœur de ses villes, de nombreux vestiges de l'origine française d'une partie de la population; et en ce n'a pas été sans quelque surprise que les Anglais ont vu l'un de leurs derniers colons, en langue française, surgir du sein d'un village pour unir par un lien commun tous les rejetons de la même souche.

Mais c'est le Canada qui devient, dès le règne de Henri IV, le principal théâtre de la colonisation française et de la gloire de Champlain. En 1608, lors de son second voyage, il fonde la ville de Québec, l'une de plus précieuses et des plus célèbres de l'Amérique, et qui est restée la capitale du Canada jusqu'en ces derniers années, où elle a été dépossédée par Ottawa, bâtie sur une rivière découverte par Champlain. Navigateur intrépide, Champlain remonte le fleuve Saint-Laurent et atteint les lacs Ontario et Huron, explore le pays en tous les sens, en dresse la carte, en observe les produits, en étudie les ressources, nous avec les sauvages des alliances qu'il maintient fidèlement en temps de paix et de guerre. Au milieu de ses courses incessantes, il se montre habile administrateur. Longtemps investi du seul titre de lieutenant des vice-rois et gouverneurs, il donne à la colonie de sages règlements, dirige ses employés et coopérateurs, contraindre leurs actes, apaise leurs conflits, soutient et contient les Jésuites; vingt fois il traverse l'Océan pour recueillir en France et ramener en Amérique des hommes, des vivres, des plantes, de l'argent. Par ses instances il convainc le roi Louis XIII de la faveur du roi, lui attire celle de puissants seigneurs, sans perdre le concours des marchands et des ordres religieux. Il envoie sa femme avec lui et son exemple entraîne l'émigration de centaines de familles. Lorsque Québec, attaqué par les Anglais, est obligé de capituler (1629), il veut aller avec lui à la Nouvelle-France et de Richelieu la cause de la colonie, qui est celle du devoir et de l'honneur de la France, et il obtient que la restitution du Canada soit stipulée dans le traité de Saint-Germain (1632). Il revient enfin mourir (1635) dans la patrie d'adoption qu'il a aimée et servie de toutes ses forces pendant dix-huit ans, laissant derrière lui l'exemple d'une vie sans tache et d'une création durable. L'expérience lui a donné raison contre Sully qui avait méconnu la valeur du Canada, comme fit plus tard Voltaire. « Je mets au nombre des choses faites contre mon opinion, dit-il, le ministre, le colon qui fut envoyé cette année au Canada. Il n'y a aucune sorte de richesses à espérer de tous les pays du Nouveau Monde qui ont au-delà du quarantième degré de latitude. » Or, au-delà du quarantième degré se trouvent toute la Nouvelle-Angleterre, tout est la ténacité et le cœur des races, le Canada et toute l'Amérique britannique, des pays peuplés de dix millions d'habitants, faisant des échanges annuels pour des centaines de millions. L'homme d'état qui proclamait que « le labourage et pâturage sont les seuls métiers de l'Etat », méconnaissait l'industrie et le commerce, la marine et la colonisation. Sur ces points comme sur bien d'autres, la supériorité du génie était du côté de Henri IV, qui appréciait et soutint toujours l'entreprise de Champlain, dans la pensée que les colonies devaient fournir de jeunes et complètes sociétés pouvant se nourrir et se défendre par elles-mêmes. Longtemps ignoré, le tombeau de ce fondateur de la nationalité canadienne a été découvert, il y a deux ans, à Québec, et est devenu et a revêtu, à travers de vives polémiques, la reconnaissance publique; toujours prêt à se reconnaître. Le contre-coup s'en est fait sentir dans le département de la Charbonnière, dont le conseil général a décidé qu'une inscription soit gravée dans le port de Rouen, pour rappeler la naissance en ce lieu de l'illustre colon et qui, en recevant les premiers pour acquiescer la dette de la France, que Samuel de Champlain baptisa le Nouveau Monde par son talent, son caractère, son œuvre.

Si j'ajoute que, sur la terre où il fonda Québec, où il établit une politique de colonie, il devient un homme heureux et libre, presque à l'abri d'un autre drame que celui de la France, plus de trois millions d'hommes, dont plus de la moitié sont nés de la main souveraine, la langue, la foi, les lois mêmes de la mère-patrie dont ils sont issus, vous proclamerez avec moi que Samuel de Champlain, oublié, presque inconnu en France, brièvement mentionné dans les histoires, est un de ces personnages éminents qui ont droit à une statue, comme hommage de la patrie reconnaissante.

Nous avons vu Champlain et Richelieu s'unir pour faire rendre le Canada à la France; nous nous ne retrouvons aussi dans la colonie, où se fit Champlain, un des premiers et des plus illustres de la France, qui les apporte au fleuve Saint-Laurent. En ceci, la langue de la géographie n'a fait que consacrer les souvenirs de l'histoire.

Pour ne pas rompre l'unité si remarquable de la vie de Champlain, nous avons dépassé le règne de Henri IV; nous rentrerons dans l'ordre chronologique et rétrospectif en reprenant les phases successives de la colonisation française depuis l'assassinat de ce prince jusqu'à un système colonial inauguré par Colbert.

Pendant la minorité de Louis XIII, et même après sa majorité nominale, jusqu'à ce que Richelieu prenne en main la haute direction de la politique, les colonies et les entreprises ont un renouvellement avec un succès médiocre, mais avec une persistance qui atteste qu'il y avait de profond et de vivace dans ce courant d'expansion lointaine. Mentionnons seulement celui de Richelieu qui, en 1612, renouvella la tentative de fonder une colonie dans le Maragnon ou Amazon, au Brésil.

Dès que Richelieu eut pénétré dans le conseil du roi, il comprit aussitôt que la France ne peut prendre, à la tête des nations chrétiennes, le rang qui lui appartient, si elle leur abandonne les profits du commerce maritime et l'honneur de la colonisation.

« Pour se rendre maître de la mer, disait-il, il faut voir comme ses voisins s'y prennent, leur les grandes compagnies, obliger des marchands d'y entrer, ou se les Champlain, ou se les Colbert, et de ces compagnies, et pour ce que chaque petit marchand trouve à part de son bien, et pendant, ou par le plaisir, ou par le grand besoin, et avec malice, ils ont la pitié des princes, non allies, parce qu'ils n'ont pas les mêmes forces, comme aurait une grande compagnie. »

Les noms de Jacques Cœur et de Jean Ango réclament contre

cette théorie de l'impulsion des individus, et Richelieu lui-même, comme François I^{er} et Henri IV, ont bien plutôt à sanctionner l'initiative des particuliers qu'à y suppléer; mais il seilla, par des faveurs l'assistance de l'Etat et des encouragements, indispensables surtout dans les entreprises de commerce extérieur et de colonisation. Dans les vingt années de son ministère, ce prince a encouragé presque égal d'associations entre lesquelles il partagea le monde et les affaires, en les gratifiant de privilèges, dont quelques-uns étaient en l'honneur, retour au droit commun, dont plusieurs au contraire étaient des monopoles jaloux et exclusifs qui gisaient des germes de ruine sous des apparences de force. La multiplicité même et la rapide succession de ces compagnies ont épuisé l'impulsion de la protection monarchique, car elles brôlaient l'une de l'autre. Sans prétendre juger inégalement un système qui a joué un grand rôle dans l'histoire économique des temps modernes, qu'il nous soit permis de constater en passant que l'industrie de la grande pêche, par une leçon et unique exception, est toujours restée libre, et que seuls elle en a prospéré, presque sans interruption depuis le XVI^e siècle. Quant qu'il en soit, pour quelles étaient les principales faveurs octroyées par Richelieu dans les chartes des compagnies :

- Privilege de la navigation;
- Monopole perpétuel ou temporaire du commerce;
- Participation de la noblesse sans dérogation;
- Abolissement d'un certain nombre de la France à l'usage;
- Concessions pécuniaires de la cour, du cardinal lui-même;
- Protection par escadre royale; don de quelques navires;
- Droit de maîtrise en France; tout ce qui aurait aujourd'hui pendant six ans dans les colonies;
- Levée forcée des mendicants et vagabonds; recrutement parmi les condamnés;
- Franchise d'impôts dans les ports et villes des compagnies.

A ces avantages s'ajoutait d'ordinaire la souveraineté des pays qui seraient colonisés, sans aucune réserve en faveur de la royauté, que le droit de nommer les vice-rois ou gouverneurs. Parfois Richelieu se mettait lui-même à la tête des compagnies pour les fortifier de son puissant patronage; il y entraînait toujours comme associé.

Par un contraste bien digne de remarque avec le système colonial que Colbert fit prévaloir, les compagnies créées par Richelieu admettaient les étrangers. Les produits naturels et manufacturés des colonies étaient reçus dans les ports de France, en retour de la libre entrée que la France ménageait à ses propres marchandises. Les descendants des colons français et les sauvages convertis au christianisme étaient admis, sans pour naturels, Français, et comme « tels pourraient venir habiter en France quand bon leur semblerait », et à y acquiescer, tester, succéder, accepter donations et legs, « tout ainsi que les vrais royaumes et Français, sans être tenus de prendre aucune lettre de déclaration ni de naturalisation ». Ces deux clauses de faveur, qui ont été si souvent invoquées par les protestants français, qui auraient, en s'y réfugiant, déjugué la France d'un ferment de discord, et devancé l'exemple à jamais mémorable des protestants d'Angleterre et d'Ecosse.

Au régime ministériel du cardinal se rapporte la première origine de la consolidation de la plupart de nos établissements lointains. En ce temps, la compagnie de la côte occidentale d'Afrique, protégée par une escadre du maréchal de Basilly, fonde Saint-Louis du Sénégal (1626), que bientôt bident d'autres comptoirs dans l'intérieur et le long du littoral africain.

La compagnie de la Guyane envoya vers ce pays diverses expéditions (1625-1637), dont la plus importante est commandée par Le Grand; Guyenne est bâtie. Cette contrée reçut le nom de France équinoxiale.

Dans la mer des Antilles, Belain d'Esneville prend possession de Saint-Christophe (1625), et quelques années après de la Martinique et de la Dominique (1635), pendant que ses compagnons d'aventures, d'Olive et Duplessis, plantent le drapeau de la France à la Guadeloupe (1635), et que son neveu Dupartout occupe les îles de Saint-Lucie, Grenade, les Grenadines (1637), que Levasseur s'établit à La Tortue et Saint-Barthélemy (1637), exerce de colonisation agricole, dont le tabac, le coton, le sucre, le café, tiennent lieu de l'or et de l'argent que fournissent l'Espagne, les colonies.

Dans la mer des Indes, divers marins (Gobert, Pronis, Flacourt), reprennent les projets des compagnies rouennaises sous Henri IV et Louis XIII, reconstruisent l'une des Mascareignes (1637, 1642), et la grande île de Madagascar, où ils s'établissent (1649).

Rappelons enfin la restitution du Canada (1632) sur les instances de Champlain, fermement appuyées par Richelieu, qui peut bien, — il est permis de le supposer sans faire tort à son génie, — dans ses plans pour la grandeur extérieure de la France, s'inspirer des exemples et des lumières du fondateur de Québec.

Ainsi, lorsque le célèbre cardinal descendit dans la tombe, le 4 décembre 1635, la France était inscrite sur les galères royales — *Flotte et une flotte*, était inscrite, avec la marine reorganisée, il légua à la France un système colonial vaste à fonder sur les divers continents et hémisphères, et des sociétés, toutes de la France, munies de tous leurs moyens d'existence et de port; système déjà ébauché dans la plupart des contrées où se portait l'ambition européenne: la mer des Antilles, la Terre-Ferme sous la zone torride, le nord de l'Amérique, l'Afrique occidentale, l'océan Indien. En ces divers parages, des comptoirs desservis, des villes naissantes, des groupes de marins et de soldats, de colons et de prêtres, forment des centres de commerce et de population, d'agriculture et de missions. La vraie politique coloniale de la France, — celle qui n'aime les colonies pour elles-mêmes, qui en recherche la prospérité et non l'égotisme exploitateur, dans les esprits et les intelligences dans les faits; il ne restait qu'à la développer.

JULES DUVAL,
Directeur de *l'Economiste français*.

Un officier de Brestois emploie pour les lunettes du mien, au lieu de verre. En adoucissant la lumière, ses conserves fatiguent beaucoup moins les yeux; elles sont déjà adoptées surtout par les chauffeurs de machines, par des ouvriers en métaux, des verriers, et en général par tous ceux qui travaillent en face du feu.

1401 242 28 MAR 1985

Archives PF-Messenger-12/12/1868

